

les opérations du plan et fait rapport sur l'activité prévue; il propose un programme détaillé au Comité de l'assistance technique du Conseil économique et social; avec l'approbation de celui-ci, le programme est ensuite mis en œuvre.

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international collaborent avec le Conseil à titre consultatif, mais ne reçoivent pas de fonds du Programme élargi.

Tous les ans le Bureau de l'assistance technique soumet un rapport sur son activité de l'année précédente au Comité de l'assistance technique, au sein duquel sont représentés les 18 membres du Conseil économique et social et six membres des Nations Unies et des institutions spécialisées désignés par élection. D'après le rapport de 1957, présenté à la vingt-quatrième session du Conseil économique et social en 1957, le programme porte maintenant sur environ 1,300 projets intéressant plus de 100 pays.

A la fin de l'année 1957, 1,360 personnes avaient fait des stages de formation au Canada en vertu des divers programmes auxquels le Canada participe, soit ceux des Nations Unies et le Plan de Colombo. Celui-ci a été lancé en 1950 pour venir en aide, dans le Sud et le Sud-Est asiatiques, à des pays du Commonwealth tout d'abord et aux autres pays plus tard. Environ le tiers de ces stages de formation étaient dus à l'ONU ou aux Institutions spécialisées. En 1957, sur 335 stagiaires qui se trouvaient au Canada ou y avaient reçu une formation, 66 étaient venus sous les auspices des Nations Unies.

En outre, plus de 600 spécialistes canadiens étaient en mission ou l'avaient été dans divers pays sous-développés. Parmi eux, 500 avaient été envoyés par l'ONU ou par les institutions spécialisées. En 1957, plus de 100 experts canadiens ont été envoyés à l'étranger en vertu de programmes d'assistance technique; 80 d'entre eux avaient été désignés par l'ONU ou par les institutions spécialisées.

Commissions économiques régionales

Il existe trois commissions économiques régionales dans le cadre de l'ONU: la Commission économique pour l'Europe (CEE), dont le siège est à Genève, la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), installée à Santiago du Chili, et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), dont le siège est à Bangkok. On projette de créer une Commission économique pour l'Afrique au cours de l'année. Bien que le Canada ne siège à aucun de ces organismes, ses représentants ont pris part à maintes réunions de la CEE à titre consultatif, ainsi que (moins souvent toutefois) à celles de la CEPAL et de la CEAEO.

Ces organismes relèvent de l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil économique et social et leurs secrétariats font partie de celui de l'ONU. Cependant les opinions sont partagées au sujet du lien entre les commissions et les Nations Unies ou les institutions spécialisées. Certains États aimeraient qu'on décentralisât l'activité de l'ONU et qu'on accordât plus d'autonomie aux commissions régionales. Par ailleurs il en est d'autres, dont le Canada, qui trouvent au contraire excellent que les commissions de secteur économique soient placées sous la direction et le contrôle du Conseil économique et social.